
COMMISSION 1 : ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES, TRANSITIONS

POLITIQUE 11 - MOBILITÉS

LES PERSPECTIVES 2022

MOBILITES 2025 ET PARTENARIAT RENOUVELE AVEC LES TERRITOIRES

Les nouvelles orientations prises par la majorité issue des élections départementales de juin dernier ont conduit à réorienter les priorités des interventions de « Mobilités 2025 » vers un soutien encore plus affirmé aux mobilités alternatives, par rapport aux déplacements automobiles.

Le Département souhaite ainsi aujourd'hui se positionner en tant que collectivité fédératrice de toutes les mobilités, en favorisant :

- la pratique cyclable au quotidien ;
- l'intermodalité et l'attractivité des transports en commun ;
- les usages partagés de la voiture ;
- les services de mobilité inversée ;
- les mobilités solidaires.

Pour ce faire, les pactes des mobilités locales constitueront le principal outil d'intervention dans les territoires. A ce stade, ils est envisagé qu'ils soient structurés en deux parties :

- une première constituée d'un portrait partagé des mobilités à l'échelle de l'EPCI ;
- une seconde constituée d'une suite de plans d'actions identifiant les interventions à mener afin d'améliorer les mobilités du territoire : travaux sur les voiries, aménagement de pistes cyclables, d'aires de covoiturage, modulations éventuelles des horaires des équipements ou entreprises situées à l'intérieur des pôles générateurs de déplacement, ainsi que des horaires de transports en commun...

Cette nouvelle vision des mobilités devra s'accompagner de modalités participatives, larges et complètes notamment en direction de la population des territoires concernés, et d'une communication *ex ante* renforcée sur les projets.

Cette nouvelle façon de faire devra être affinée et stabilisée dans le courant de l'année 2022, sachant que dans l'intervalle les études des projets de pistes cyclables et de sécurisation du réseau pourront être engagées en priorité.

POURSUIVRE LA MODERNISATION EN TERMINANT LES OPERATIONS DEJA ENGAGEES

LES AXES STRATEGIQUES RENNES-REDON ET RENNES-ANGERS

Après plus de quinze années d'études et de travaux ces 2 programmes ont été mis en service à l'été 2021 pour l'axe Rennes-Angers et fin 2021 pour l'axe Rennes-Redon offrant ainsi aux territoires desservis un outil de développement indispensable et surtout apportant aux usagers une amélioration très significative de leur sécurité.

En 2022, il restera à parachever ces ouvrages avec les travaux de finition au droit des raccordements, l'achèvement des plantations et aménagements paysagers ainsi que la correction de certains défauts constatés.

LA MODERNISATION CLASSIQUE

En 2021, les travaux de la rocade Est de Fougères ont été achevés par la requalification de la RD 806 (mise en sécurité, suppression d'accès et piste cyclable).

En 2022, les travaux sur la RD 777 seront poursuivis pour la déviation de Louvigné de Bais et sur la RD 47 au Sud de Retiers afin de raccorder cet axe à la 2x2 voies. Les travaux de requalification de la RD 48 entre Bourg des Comptes et la RN 137 (mise en sécurité et piste cyclable) seront également engagés.

LE PLAN DE SOUTIEN ET DE RELANCE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Ce programme d'investissement décidé en septembre 2020 de 25 opérations (sécurité, co-voiturage, vélo, ...) pour 18 M€ s'engage au fur et à mesure de l'avancement des études et des disponibilités foncières.

LE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT 2018-2023

En 2021 la protection phonique de l'agglomération de Châteauneuf particulièrement exposée au bruit de la RD 137 Rennes-Saint-Malo a été achevée par la réalisation sur plus de 800 mètres de murs et de merlons acoustiques.

Conformément aux directives nationales, le plan de prévention de bruit dans l'environnement (PPBE) approuvé en 2017 a été mis à jour en 2019 (cartes bruit actualisées).

Etaient recensé 168 points noirs bruits (PNB) potentiels :

- 52 ont été effacés par le transfert du trafic de l'ancien itinéraire aux nouveaux sur les axes à 2x2 voies ;
- à fin 2020 :
 - 60 mesures ont été faites permettant d'identifier 16 points noirs bruits réels ;
 - 9 ont été traités (commune de Pleurtuit par la mise en place d'un enrobé phonique et une limitation à 50 km/h contrôlée par un radar, ou ailleurs par la réalisation d'isolation de façade) ;
 - 7 sont en cours de traitement ;
 - 8 mesures n'ont pu être réalisées faute d'autorisation des propriétaires concernés ;
 - 48 mesures restent à réaliser.

L'INGENIERIE PUBLIQUE

Par des conventions spécifiques, le Département participe aussi par la mise à disposition de son ingénierie routière, à la réalisation d'opérations d'intérêt départemental financées et réalisées par les collectivités ou d'aménagements cyclables (fiches 2.33 et 3.32 du guide de l'ingénierie publique).

LES ROUTES NATIONALES

Lors du transfert de la RD 137 Rennes-Saint-Malo au Département en 2006, l'Etat n'avait pas assuré la totalité des compensations financières et en contrepartie, il s'était engagé à ne plus solliciter le Département pour participer au financement des travaux sur le réseau routier national. Selon ce principe de décroissement, le Département ne participait plus aux études ou aux travaux sur routes nationales.

Cette posture a été requestionnée dans le cadre du comité stratégique sur la mobilité de l'agglomération rennaise et le sera aussi dans le cadre du volet mobilités du futur Contrat de Plan Etat – Région (CPER). La future loi 3DS amènera aussi le Département à s'interroger sur son périmètre d'intervention.

Toutefois, avec une approche très pragmatique, afin de débloquer des opérations et en permettre la réalisation, le Département a accepté de participer aux études complémentaires de la déviation de Beaucé et Fleurigné au Sud de Fougères (RN 12), aux études de projet détaillé du doublement de la RN 176 entre Miniac-Morvan et la Rance, aux travaux du Schéma directeur d'agglomération de gestion du trafic (SDAGT) permettant de fluidifier la circulation sur les rocares.

LES INFRASTRUCTURES

LE RESEAU FERROVIAIRE

Liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de Loire

Dans le cadre du pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne signé en février 2019, SNCF Réseau relance les études pour les opérations Rennes – Nantes – Bretagne Sud et Rennes – Brest – Bretagne Nord.

Le Département participe au financement de ces études portant sur des projets structurants pour le territoire breillien et plus globalement pour la Bretagne.

Ce projet, dont la mise en œuvre n'est envisagée qu'après 2030, est en cours d'études depuis 2017.

Dans le cadre de la concertation organisée par SNCF Réseau, une période de « dialogue territorial » se déroule actuellement.

Rénovation de la ligne ferroviaire entre Rennes et Châteaubriant

La participation du Département aux travaux à hauteur de 5 % correspond aux économies qui ont pu être réalisées sur la construction de deux ponts rails grâce à la fermeture de la ligne liée à son mauvais état d'entretien.

La première tranche de travaux entre Rennes et Retiers a été mise en service fin août 2019. La deuxième tranche entre Retiers et Châteaubriant a été engagée mi-2020 et mise en service à la rentrée 2021.

L'AMELIORATION DE LA CIRCULATION SUR LA METROPOLE RENNAISE : 1,25 M€

L'engagement du Département sur le projet du SDAGT (Schéma directeur d'agglomération de gestion du trafic) sur la métropole rennaise entamé en 2021 continuera sur le présent exercice. La première opération s'achèvera pour l'été 2022 sur la route nationale 137, axe Nantes-Rennes, avec l'aménagement de la bande d'arrêt d'urgence pour l'usage des transports en commun. Les études des autres actions continueront, avec notamment l'aménagement de l'axe départemental et métropolitain de la RD 137, Rennes-Saint-Malo. Au budget 2022, une enveloppe de 1,25 M€ est consacrée à ce SDAGT.

LES GROSSES REPARATIONS – CHAUSSEES : 13,5 M€

L'enveloppe consacrée en 2022 sera identique à 2021, à 13,5 M€. En complément des 210 agents opérationnels des 23 centres d'exploitation routiers quotidiennement à l'œuvre

pour maintenir à niveau un réseau routier reconnu d'excellente qualité, ces montants permettront :

- l'entretien préventif qui consiste à maintenir le niveau de service des itinéraires des réseaux structurants modernisés ;
- la politique de rechargement qui consiste à intervenir sur la structure et l'uni des chaussées du réseau structurant qui n'est pas soumis à l'entretien préventif ;
- l'entretien du réseau de catégorie D pour lequel le niveau de service consiste à assurer la sécurité des usagers et la pérennité du patrimoine routier. Les crédits consacrés en investissement concernent la part confiée à l'entreprise, sachant que le Département continuera à assurer en régie avec son service travaux les 2/3 des surfaces des routes départementales traitées sur ce réseau ;
- l'aménagement de centre-bourgs : ce volet se décline sous 2 formes. Le premier volet relève de participation financière dans le cadre d'un projet communal. Le second volet se réalisera sous maîtrise directe du Département, lorsque les dégradations le nécessitent alors qu'aucun aménagement communal n'est programmé ;
- les déclassements : régularisations et transferts de portions de routes ayant perdu leur intérêt départemental ;

Pour l'ensemble de ces opérations, le Département continuera à intégrer au maximum des techniques respectueuses de l'environnement : techniques de revêtement consommatrices de moins d'énergie, réutilisation de matériaux,

LES OUVRAGES D'ART : 2,34 M€

Le confortement du patrimoine d'ouvrages d'art restera une action forte. Dans ce cadre, une enveloppe de 1,7 M€ sera consacrée comme en 2021 afin de réaliser plusieurs opérations d'importance sur ce patrimoine départemental.

La somme votée ici concerne les travaux confiés à l'entreprise. En complément des travaux plus restreints seront réalisés en régie par le service travaux. La liste précise des opérations sera validée en Commission permanente.

Par ailleurs, la suite des études pour la réhabilitation du Viaduc Saint-Hubert situé entre La Ville-es-Nonais et le Département des Côtes d'Armor continueront en 2022, avec un objectif de début des travaux en 2023.

L'AMELIORATION DE LA SECURITE SUR ROUTES DEPARTEMENTALES : 2,35 M€

Le programme classique d'amélioration de la sécurité sur routes départementales sera maintenu avec :

- des actions générales comme le marquage des routes, l'implantation de glissières de sécurité et le renouvellement de la signalisation directionnelle ;
- des opérations individualisées de résorption de « points noirs », (endroits où la circulation est rendue difficile par la configuration des lieux) ;
- des petites opérations de sécurité localisées : rectification de virages, dégagements de visibilité, protection contre les sorties de routes et les obstacles latéraux, remise à niveau de carrefours.

L'enveloppe de 2,35 M€ concerne les travaux réalisés par l'entreprise. En y ajoutant ceux réalisés en régie par le service travaux (comme par exemple les glissières et le marquage au sol), la totalité de l'investissement consacré à la sécurité sur routes départementales se chiffrera à 4,5 M€.

L'EQUIPEMENT DES SERVICES EN PETITS MATERIELS : 0,31 M€

Cette enveloppe permet de répondre aux besoins en petits matériels des services gérant les routes, que ce soit les agences départementales, le service travaux ou le service mesures et essais routiers.

L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DE LA VOIRIE : 1,469 M€ (dépenses de fonctionnement)

Cette enveloppe est maintenue au même niveau qu'en 2021.

L'objectif global est ici de garantir au maximum la circulation routière par des travaux d'entretien courant (chaussées et dépendances), par une surveillance du réseau en situation courante mais aussi de crise (accidents, conditions météorologiques défavorables...), par la préservation du domaine public (droits et obligations des riverains et usagers...).

LES PRESTATIONS EN REGIE : 4,559 M€(dépenses de fonctionnement)

Concernant les travaux réalisés en interne par le service travaux, l'enveloppe de crédits de fonctionnement d'achat de matières et fournitures dédiées permet de réaliser de nombreuses opérations grâce aux compétences de ce service, notamment les enduits sur les routes de catégorie D, le marquage au sol, les glissières de sécurité. Il convient de rappeler que les dépenses identifiées dans cette rubrique comme étant liées à des travaux d'investissement seront valorisées et immobilisées en fin d'année.

Cette enveloppe est maintenue au même niveau qu'en 2021.

Synthèse :

Maintenir la qualité et la sécurité du réseau routier départemental, tout en prenant mieux en compte et en favorisant les mobilités alternatives au « tout voiture », tels sont les nouveaux défis que le Département se doit aujourd'hui de relever pour assurer le bien-être des Breilliennes et Breilliens.

Afin de répondre à ces enjeux majeurs, les actions menées en 2022 constitueront une transition vers le développement plus ambitieux d'aménagements destinés aux déplacements plus durables.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver les propositions de ce rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;***
- d'inscrire au budget primitif 2022, les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux annexés ;***
- d'autoriser la Commission permanente, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, à approuver, adopter ou compléter les programmes de travaux à intervenir ;***
- d'approuver les subventions accordées à la prévention routière pour un montant de 9 000 € (imputation 65-621-6574-P32), à l'association agricole départementale des expropriés d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 3 200 € (imputation 65-63-6574-P31) et à l'association des Commissaires enquêteurs d'Ille-et-Vilaine pour un montant de 360 € (imputation 65-63-6574-P31).***

- d'ouvrir les autorisations de programmes millésimées 2022 suivantes :

ROGTI003	Mobilités 2025	16 200 000.00 €
ROGEI002	Patrimoine routier	11 037 066.38 €
ROGEI005	Routes sécurité : travaux individualisés	2 221 100.00 €
ROGEI007	Routes : travaux ouvrages d'art	1 777 425.00 €
ROGEI009	Equipement des agences départementales	310 000.00 €
ROGEI014	PPRT Vern-sur-seiche	220 000.00 €
ROGEI029	Grosses opérations sur routes nationales transférées	1 196 000.00 €
ROGEI906	Gestion durable des routes départementales	100 000.00 €

LE PRESIDENT
Jean-Luc CHENUT